

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 20234 du 4 mai 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ2010505S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 71137 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929991S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2020 :

Gervois Christophe NIGEND : 163 862 NLS : 8 020 630

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2020 :

Jeangeorges Pierre NIGEND : 165 568 NLS : 8 022 150

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2020 :

Rolé Pierre-Arnaud NIGEND : 242 447 NLS : 8 095 701

Hillaireau Pierre-François NIGEND : 313 047 NLS : 8 108 596

Roret David NIGEND : 169 079 NLS : 8 024 788

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2020 :

Claudin Guillaume NIGEND : 326 164 NLS : 8 115 179

Larribau-Lavigne Antony NIGEND : 310 633 NLS : 8 107 902

Virade Nicolas NIGEND : 307 806 NLS : 8 105 137

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mai 2020.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*

P. GUIMBERT